



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8167

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, l'opération et la maintenance d'environnements cloud spécialisés, dénommés « Luxembourg Cyber Defence Cloud », ainsi que ses composantes et services connexes

*

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à acquérir le « Luxembourg Cyber Defence Cloud », constituée par des environnements cloud spécialisés, ainsi que de composantes et services connexes et à financer ses coûts d'exploitation, de maintenance, d'opération et de gestion.

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 250 360 323 euros, y inclus les frais liés à l'acquisition, l'exploitation, la maintenance, l'opération, la gestion du système et des composantes et services connexes du « Luxembourg Cyber Defence Cloud » à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par l'acquisition, l'exploitation, la maintenance, l'opération et la gestion du « Luxembourg Cyber Defence Cloud » sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 27 juin 2023

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen